

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC
Place Bonaventure
South-East Portal, Suite 7300
800 de la Gauchetière Street West
Montreal
Montreal
Quebec
H5A 1L6

Revision to a Request for a Standing Offer

Révision à une demande d'offre à commandes

Regional Individual Standing Offer (RISO)

Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'offre demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Food Supply, Montreal/Alimentation, Montréal
Place Bonaventure,
South-East Portal
Suite 7300
800 de la Gauchetière Street West
Montreal
Montreal
Quebec
H5A 1L6

Title - Sujet OCIR MDN BAG Divers aliments congel	
Solicitation No. - N° de l'invitation W0138-150831/A	Date 2015-08-03
Client Reference No. - N° de référence du client W0138-150831	Amendment No. - N° modif. 002
File No. - N° de dossier MTR-4-37397 (103)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$MTR-103-13193	
Date of Original Request for Standing Offer 2015-04-08	
Date de la demande de l'offre à commandes originale	
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2015-10-19	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Villandré, Karine	Buyer Id - Id de l'acheteur mtr103
Telephone No. - N° de téléphone (514) 496-3852 ()	FAX No. - N° de FAX (514) 496-3822
Delivery Required - Livraison exigée	
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE 3E ESCADRE BAGOTVILLE Bâtiment 87 et bâtiment 55 ALOUETTE Québec GOV 1A0 Canada	
Security - Sécurité This revision does not change the security requirements of the Offer. Cette révision ne change pas les besoins en matière de sécurité de la présente offre.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Acknowledgement copy required	Yes - Oui	No - Non
Accusé de réception requis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer. Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre.		
Signature	Date	
Name and title of person authorized to sign on behalf of offeror. (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du proposant. (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
For the Minister - Pour le Ministre		

Solicitation No. - N° de l'invitation

W0138-150831/A

Amd. No. - N° de la modif.

002

Buyer ID - Id de l'acheteur

mtr103

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W0138-150831

File No. - N° du dossier

MTR-4-37397

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

**LA MODIFICATION 002 DE LA DEMANDE D'OFFRE À COMMANDES EST
INCLUDE DANS LE DOCUMENT SUIVANT.**

TABLE DES MATIÈRES - PARTIE 5 - ATTESTATIONS

SUPPRIMER:

1. Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes

INSÉRER :

1. Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes et renseignements supplémentaires

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

SUPPRIMER:

1. **Instructions, clauses et conditions uniformisées**

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisées-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

2006 (2014-09-25) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

INSÉRER:

1. **Instructions, clauses et conditions uniformisées**

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisées-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

2006 (2015-07-03) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS

SUPPRIMER:

- 1. Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes**
- 1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - renseignements connexes**

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Dispositions relatives à l'intégrité - offre, des instructions uniformisées [2006](#). Les renseignements connexes, tel que requis aux dispositions relatives à l'intégrité, assisteront le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

INSÉRER:

- 1. Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes et renseignements supplémentaires**

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec l'offre mais elles peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

- 1.1 Dispositions relatives à l'intégrité – liste de noms**

Les offrants constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une offre à titre de coentreprise, doivent transmettre une liste complète des noms de tous les administrateurs.

Les offrants qui présentent une offre en tant que propriétaire unique, incluant ceux présentant une offre comme coentreprise, doivent fournir le nom du ou des propriétaire(s).

Les offrants qui présentent une offre à titre de société, d'entreprise ou d'association de personnes n'ont pas à soumettre une liste de noms.

PARTIE 6 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

SUPPRIMER:

3.1 Conditions générales

2005 (2014-09-25), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

INSÉRER:

3.1 Conditions générales

2005 (2015-07-03), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

SUPPRIMER:

10. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales 2005 (2014-09-25) Conditions générales - offres à commandes - biens ou services;
- d) les conditions générales 2010A (2014-09-25) Conditions générales - biens (complexité moyenne)
- e) Annexe « A », Besoin;
- f) Annexe « B », Annexe de l'offre à commandes;
- g) l'offre de l'offrant en date du _____.

INSÉRER :

10. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales 2005 (2015-07-03) Conditions générales - offres à commandes - biens ou services;
- d) les conditions générales 2010A (2015-07-03) Conditions générales - biens (complexité moyenne)

OU

les conditions générales 2029 (2015-07-03) Conditions générales - biens (faible valeur)

(Noter: Le Canada utilisera les conditions générales 2010A ou 2029 au moment de l'émission de l'offre à commandes étant donné que le montant sera déterminé à l'émission de chaque Autorisation de passer une offre à commandes et des commandes subséquentes).

- e) Annexe « A », Besoin;
- f) Annexe « B », (Document de travail) Liste des produits;
- g) l'offre de l'offrant en date du _____.

SUPPRIMER:

11. Attestations

11.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ainsi que la coopération constante quant aux renseignements connexes sont des conditions d'émission de l'offre à commandes (OC). Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'offrant ou à fournir les renseignements connexes, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec son offre comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier tout contrat subséquent pour manquement et de mettre de côté l'offre à commandes.

INSÉRER :

11. Attestations

11.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires sont des conditions d'émission de l'offre à commandes (OC). Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'offrant ou à fournir les renseignements supplémentaires, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec son offre comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier tout contrat subséquent pour manquement et de mettre de côté l'offre à commandes.

PARTIE 6 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

SUPPRIMER:

2. Clauses et conditions uniformisées

2.1 Conditions générales

2010A (2014-11-27) Conditions générales - biens (complexité moyenne)
s'appliquent au contrat et en font partie intégrante OU

L'article 16, Intérêt sur les comptes en souffrance de 2010A (2014-11-27)
Conditions générales - biens (complexité moyenne) ne s'applique pas aux
paiements faits par carte de crédit au point de vente.

INSÉRER:

2. Clauses et conditions uniformisées

2.1 Conditions générales

2010A (2015-07-03) Conditions générales - biens (complexité moyenne)
s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

Solicitation No. - N° de l'invitation
W0138-150831/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W0138-150831

Amd. No. - N° de la modif.
002
File No. - N° du dossier
MTR-4-37397

Buyer ID - Id de l'acheteur
mtr103
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

L'article 16, Intérêt sur les comptes en souffrance de 2010A (2015-07-03)
Conditions générales - biens (complexité moyenne) ne s'applique pas aux
paiements faits par carte de crédit au point de vente.

OU

2029 (2015-07-03) Conditions générales - biens (faible valeur) s'appliquent au
contrat et en font partie intégrante.

L'article 12, Intérêt sur les comptes en souffrance de 2029 (2015-07-03)
Conditions générales - biens (faible valeur) ne s'applique pas aux paiements faits
par carte de crédit au point de vente.

TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉS